

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Commissariat général au développement durable

Paris, le 13/06/2016

Objet : « 100 projets pour le climat »

Madame, Monsieur,


Nous avons pris connaissance avec un vif intérêt de votre projet déposé sur la plateforme web de l'initiative « 100 projets pour le climat ».

Cette initiative vise à mettre en valeur des solutions concrètes de lutte contre le changement climatique, de protection et de préservation de l'environnement et s'inscrivant dans les Objectifs pour le Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 arrêté par l'Organisation des Nations-Unies. Ces solutions doivent être le fruit de l'initiative de citoyens, innovantes, actives et reproductibles.

Dans ce cadre, et pour un bon déroulement du dispositif, une revue des projets déposés a été effectuée par mon service au nom du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer sur la base de ces critères. A l'issue de cette instruction, il apparaît que votre projet, malgré tout son intérêt, ne répond pas à l'ensemble des critères mentionnés. Il ne pourra donc pas être pris en compte dans le processus et sera retiré de la plateforme.

Nous vous remercions pour votre participation et de votre intérêt pour la lutte contre le changement climatique.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

 La Commissaire générale au développement durable

Laurence Monnoyer-Smith

